



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Maison de retraite médicalisée - **Dinard**

Arthur Gardiner



Bienvenue à vous !

Toutes les équipes de la résidence *Arthur Gardiner* vous souhaitent la bienvenue.

Chaque professionnel est là pour que votre installation et votre quotidien se passent au mieux et que la prise en charge de vos soins se déroule dans le confort et la sécurité.

Les informations de ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence, la manière

dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort, sécurité et bien-être sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



**L'établissement propose 109 places en hébergement permanent
et 6 places d'accueil de jour.**



Votre cadre de vie

Située à Dinard, au cœur du centre historique de la ville et de Saint-Enogat, la résidence *Arthur Gardiner* jouit d'un environnement calme et verdoyant.

Elle doit son nom à Lord Arthur Gardiner qui légua au XIX^e siècle une partie de sa fortune pour améliorer la prise en charge des personnes âgées et des malades.

L'établissement propose 109 places en hébergement permanent et 6 places d'accueil de jour.

Une unité de vie protégée accueille 13 personnes ayant des troubles cognitifs ou mnésiques. La communication, l'accompagnement, les animations et les soins sont organisés et adaptés en fonction de la maladie et des besoins de ces personnes.

La résidence comprend également un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) labellisé qui accueille 6 à 12 résidents par jour. L'objet est de proposer, en journée, des activités sociales et thérapeutiques visant à maintenir l'autonomie des résidents présentant des troubles du comportement.

La proximité avec le Centre Gardiner permet aux personnes accueillies de bénéficier de soins spécifiques et accessibles très rapidement.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



Chez vous, pour vous

D'une superficie comprise entre 24 et 26 m², les 109 chambres sont toutes équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, les aides-soignants vous aideront dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour vous sentir en toute sécurité dans votre chambre, vous avez à votre disposition un système d'appel d'urgence (médailleur porté en montre ou en pendentif). Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

La télévision et le téléphone peuvent être installés si vous le désirez (prises disponibles dans chacune des chambres). L'installation de ces appareils sera effectuée par notre équipe de maintenance ; vous devrez apporter votre téléviseur,

mais le poste téléphonique est fourni par l'établissement.

Aménagée avec du mobilier et un lit spécialement adaptés aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez y installer quelques-uns de vos meubles et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous y recevez votre famille et vos amis, quand vous le désirez, dans le respect des horaires du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

Lorsque vous sortez pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches, ou si vous souhaitez partir en week-end, prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacune des chambres, chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.
- **Le nettoyage du linge** de maison (serviettes de toilette, draps, linge de table...) est pris en charge par un prestataire extérieur, et le blanchissage de vos vêtements personnels par la résidence. Ils sont effectués toutes les semaines.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel de la résidence. Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre de l'équipe les lettres que vous souhaitez envoyer.
- L'entretien **des jardins et du parc** est assuré par un prestataire extérieur qui travaille pour l'établissement depuis de longues années. **Les travaux quotidiens** de la résidence sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Pour les **offices** ou si vous souhaitez un moment de recueillement, un lieu de culte est à votre disposition.
- **Un espace « salon de coiffure »** est ouvert tous les jours de la semaine au sein de l'établissement. Vous pourrez donc faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.
- **Des pédicures-podologues** peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins qui seront alors à votre charge.
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le **coffre** de la résidence.





Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Les salariés de la résidence *Arthur Gardiner* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, les soins et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier et logistique** comprend des cuisiniers, des agents des services logistiques, un agent d'entretien et un responsable hôtellerie et entretien des locaux.
- **L'équipe de soins** comprend un médecin coordonnateur, un infirmier coordinateur, un neuropsychologue, des infirmiers diplômés d'État, des aides-soignants, des aides médico-psychologiques, deux animateurs.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, un secrétaire, deux gestionnaires facturation et paie ainsi qu'un agent administratif pour répondre à vos demandes.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez.

Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiendront compte, le cas échéant, des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Tous les menus sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, des petits salons sont réservés à cet effet. Il suffit d'en informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Déjeuners et dîners sont servis dans les salles de restaurant. En fonction de votre état de santé et à la demande du médecin ou du personnel soignant, des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Horaires :

- le petit déjeuner en chambre de 8h à 9h ;
- le déjeuner à 12h15 à 13h15 ;
- le goûter de 15h30 à 16h ;
- le dîner de 18h15 à 19h15.

Des collations peuvent être servies la nuit.

Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités manuelles comme la peinture ou la poterie ? Ou encore confectionner un gâteau, participer à une chorale, pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Notre programme d'animations est varié : lecture du journal, ateliers mémoire, chant, jeux de société, lotos, travaux manuels, repas à thème, pique-niques, gymnastique adaptée, ateliers thérapeutiques (médiation animale, sophrologie...),

jardinage, sorties au parc, au cinéma, à des expositions... Des olympiades sont organisées une fois par an par l'ergothérapeute et l'éducateur sportif.

Des échanges et des rencontres ont régulièrement lieu avec les élèves des écoles voisines, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur, des bénévoles et des centres de loisirs autour de thèmes tels que la musique, la pâtisserie, le dessin ou la peinture.

Toutes ces activités sont proposées par les professionnels de la résidence (deux animateurs, un ergothérapeute, un professeur d'activité physique adaptée) et en partenariat avec des intervenants extérieurs, dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Le programme est affiché dans le hall de la résidence et à chaque entrée de salle de restaurant.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, des petits salons sont à votre disposition.

Toutes les activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.





Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

La qualité des soins

La résidence *Arthur Gardiner* est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation en partenariat avec le Conseil Départemental et l'ARS qui garantissent la qualité des soins prodigués et des personnels engagés.

Sachez également que la résidence fait partie du réseau de gériatrie local qui est composé d'établissements et de services de soins publics et privés locaux et d'organismes sociaux.

Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Il supervise l'équipe soignante, sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (votre médecin traitant, vos médecins spécialistes, votre pédicure-podologue par exemple) et les soignants de l'établissement. Il veille à ce que vous bénéficiiez des soins nécessaires (même s'il ne prescrit aucun acte médical sauf en cas de situation d'urgence, de risques vitaux ou lors de la survenue de risques exceptionnels nécessitant une organisation adaptée des soins ; les médecins traitants sont alors informés des prescriptions réalisées).

Ses horaires de présence dans l'établissement vous seront communiqués. Vous avez par ailleurs l'entière liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant à qui il sera proposé la signature d'un contrat type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer.

Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition) ;
- une liste détaillée de vos affaires personnelles marquées à votre nom.

Le tarif mensuel comprend l'hébergement, la restauration, les soins d'aide aux actes de la vie quotidienne et les soins infirmiers, l'animation, l'entretien de votre linge et l'entretien de la résidence.

La télévision et le téléphone ne sont pas compris dans ce prix.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'allocation de logement social (ALS) ;
- l'aide sociale.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 17h30.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le hall).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous recueillerons votre avis par le biais d'enquêtes annuelles de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits. Si votre état de santé

le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



Décembre 2016. Crédit photo : Valérie Couturon.
Réalisation : land'M. Mise en page : E. Valin.

Moyens d'accès : SNCF : gare de Saint-Malo. Bus : réseau urbain, gare routière.

Arthur Gardiner **Maison de retraite médicalisée** **(EHPAD)**

55, rue des Vergers – 35800 Dinar
Téléphone : 02 99 16 88 50 – Fax : 02 99 16 88 81
Courriel : ehpadgardiner@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 117 établissements et près de 6 300 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org